Une mesure du comité interministériel des outre-mer du 18 juillet 2023 …

Dans les territoires d'Outre-mer, soumis à de nombreux risques naturels, le dérèglement climatique est déjà à l'œuvre. Les scientifiques affirment que le phénomène a vocation à s'amplifier : augmentation des températures, baisse du niveau des précipitations entraînant l'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses, intensification des cyclones, élévation du niveau de la mer, acidification des océans, salinisation des nappes phréatiques, modification de la biodiversité avec développement possible de ravageurs. C'est dans la bande intertropicale des Outre-mer français que l'impact de ce changement climatique pourrait être le plus brutal et le plus rapide.

Les impacts avérés ou probables du réchauffement climatique sur les écosystèmes (recul du trait de côte, blanchissement des récifs coralliens, submersions marines, etc.) ainsi que sur les activités humaines (difficultés d'accès à l'eau potable, accroissement des risques liés à l'urbanisation en littoral, impacts sur la santé, impacts sur la sécurité civile, risques de tensions internationales autour de la ressource halieutique, etc.) nécessitent une intervention forte et rapide.

Ce qui a été fait :

- Pour améliorer l'accès à une eau de qualité, le Plan Eau DOM a investi 739 millions d'euros aux côtés des Collectivités ;
- Pour prévenir en temps réel toutes personnes détentrices d'un téléphone portable en cas d'aléas naturels extrêmes, le dispositif FR-ALERT a été déployé ;
- Entre 2017 et 2022, 58 millions d'euros ont été versés par le Fonds de secours Outre-mer (FSOM) pour accompagner les agriculteurs et Collectivités touchés par des catastrophes naturelles ;
- 100 % des centrales à charbon des Outre-mer seront converties à la biomasse d'ici fin 2023 et les territoires seront à 100 % alimentés par des énergies renouvelables d'ici 2030 ;
- À La Réunion, une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée a été adoptée. Le travail est en cours dans les autres territoires ;
- Une convention entre le ministère chargé des Outre-mer et le CNRS a été signée pour faire un état des lieux de la connaissance scientifique sur les impacts du changement climatique dans les Outre-mer. Les résultats seront présentés aux Collectivités.

Mesure n°63

63 **Définir d'ici mi-2024 une stratégie complète d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour chaque territoire**

L'impact du changement climatique est déjà perceptible en Outre-mer. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) coordonnera des travaux interministériels pour définir à l'été 2024 une stratégie complète d'atténuation et d'adaptation au changement climatique adaptée aux risques particuliers de chaque territoire d'Outre-mer. Une organisation de pilotage et de suivi dédiée sera mise en place.

Cette stratégie s'attachera aussi à définir des modes de rémunération pour les aménités naturelles que les Outre-mer offrent à la Nation (label bas carbone adapté aux Outre-mer, paiements pour services environnementaux…).

… renforcée par la démarche nationale de territorialisation de la planification écologique